

DECISION COMMUNAUTAIRE 2026_029

Objet : Remplacement du tableau électrique (TGBT) à la piscine intercommunale AQUABELLE de Bailleul

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2020/063 du Conseil communautaire adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services au seuil défini par décret pour les marchés de fournitures et de services (216 000 € HT depuis le 1er janvier 2026), ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la consultation mise en place pour la prestation reprise en objet ;

Considérant la demande de devis effectuée auprès des prestataires suivants :

- Habidom,
- Flash Energies,
- ID Elec ,
- Ets Delachat ;

Considérant que trois sociétés ont remis un devis ;

Considérant l'analyse des offres établi sur le critère technique et sur le critère prix ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer et de signer la consultation suivante : « Remplacement du tableau électrique (TGBT) à la piscine intercommunale AQUABELLE de Bailleul » avec l'opérateur économique ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse ainsi que tous les documents y afférents :

- ID Elec (59270 Méteren) pour un montant de 14 210 € HT soit 17 052 € TTC.

Article 2 : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 11 février 2026



Par délégation,
Le Vice-Président en charge de la Voirie et des infrastructures

Philippe GRIMBER

